



IDÉES LAB

SANTÉLYS

APPEL À IDÉES POUR LES COLLABORATEURS
DU GROUPE SANTÉLYS



RÈGLEMENT

- IDÉES'LAB SANTÉLYS -

Santélyls soutient l'innovation pour inventer la santé de demain

1- Contexte

Santélyls, association reconnue d'utilité publique par décret du 28 février 2018, publié au Journal Officiel en date du 2 mars 2018, déclarée en Préfecture de Lille sous le n° W595026853, ayant son siège social au 351 rue Ambroise Paré, à LOOS (59120) organise un Appel A Idées Innovation.

Afin d'apporter de nouvelles solutions dans les domaines de la prise en charge et du maintien des patients/usagers à domicile ainsi que pour les conditions de travail des professionnels des métiers de la santé, Santélyls a depuis toujours mis en place et soutenu des programmes de recherche et d'innovation.

Pour soutenir et accompagner la recherche, Santélyls a créé l'Appel à Projets Recherche en 2013, permettant l'attribution de bourses de recherche dans les domaines des pathologies chroniques et du cancer, de la santé à domicile, de la qualité de vie et de la santé numérique. Santélyls a poursuivi ces actions de soutien à la recherche et à l'innovation par la création en 2021 d'un nouvel Appel A Projets : l'Appel à Projets Innovation Santélyls.

Santélyls a lancé en 2023 un nouvel appel à projets, à destination des salariés du Groupe Santélyls (association et filiales) : l'Appel A Idées Santélyls, déployé sous le nom « Idées'Lab Santélyls ».

2- Objectif de l'Appel à Idées « Idées'Lab Santélyls »

Dans un contexte sociétal en pleine évolution au vu du développement de nouvelles solutions technologiques ou numériques et de l'évolution rapide du système de santé, les innovations peuvent avoir un impact significatif sur les activités et les prises en charge du Groupe Santélyls.

Les objectifs d'Idées'Lab Santélyls sont donc de :

- Renforcer la culture Innovation au sein du Groupe
- Faciliter l'émergence de l'innovation en interne.

Convaincue que les produits et services de demain peuvent provenir des équipes, en contact directs avec les différents bénéficiaires, patients, usagers, partenaires, clients ou fournisseurs, Santélyls souhaite favoriser l'expression de leurs idées et les accompagner dans le développement de leur projet.

Idées'Lab Santélyls porte sur la proposition d'idées ou de concepts innovants en lien avec les activités de Santélyls et de ses filiales.

3- Les modalités de soutien

L'aide aux projets retenus se décline en plusieurs volets dont les modalités sont les suivantes :

- Un accompagnement du projet, auquel le salarié (ou l'équipe) porteur de l'idée pourra ou non participer, selon sa volonté. Si le salarié ou l'équipe choisit de participer aux étapes de développement de son idée, il/elle pourra le faire sur son temps professionnel, à hauteur d'un maximum de 35h par an. Les plages de temps dédiées devront être préalablement validées par le supérieur hiérarchique du ou des salariés
- Un soutien financier d'un montant maximum de 5 000 € pour des dépenses en lien avec le développement du projet. A titre d'exemple, pourront être prises en compte, sous réserve de validation par la Direction de Santélyls, les dépenses de type achat de matériel, participation à un congrès ou salon, réalisation d'une étude, inscription à une formation, ...
- La mise en valeur de l'idée et de son porteur dans des communications internes ciblées
- Une prime globale de 1 000 € pour le salarié ou l'équipe porteur de l'idée.

Les actions proposées aux lauréats dans le cadre du développement de leur idée/projet sont les suivantes :

- Atelier de précision du besoin et du bénéfice attendu de la solution
- Séances de travail sur les thématiques choisies
- Ateliers de validation de l'intérêt stratégique et/ou commercial du produit
- Accompagnement au design et à la méthodologie d'expérimentation
- ...

La remise des prix est subordonnée au strict respect du présent règlement.

Le salarié ou l'équipe candidat reconnaît et accepte que le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, tant en ce qui concerne son attribution que son contenu.

4- Critères d'éligibilité

L'idée présentée doit être conforme aux critères d'éligibilité décrits dans ce paragraphe et doit remplir les 2 conditions suivantes :

- Soumission du dossier de candidature avant le 30 septembre 2026 13h
- Adéquation entre le contenu du projet proposé et les valeurs et enjeux décrits précédemment

Les candidats éligibles doivent être salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou Contrat à Durée Déterminée (CDD) de l'Association Santélyls ou d'une de ses filiales.

L'idée présentée peut être portée par un candidat unique ou une équipe de salariés (pouvant appartenir à des services ou entités différents).

Ne peuvent pas candidater à Idées'Lab Santélylys :

- Un candidat qui ne jouit pas de ses droits civiques
- Les membres du Comité de Pré-sélection
- Les membres du Comité de Direction de Santélylys
- Les directeurs des filiales de Santélylys.

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux candidats du fait de leur candidature.

Les idées éligibles peuvent porter sur différents types d'innovation :

- Innovation technologique
- Innovation organisationnelle
- Innovation sociale
- Innovation d'usage
- ...

5- Processus de sélection

Les idées présentées seront évaluées selon les critères cumulatifs suivants :

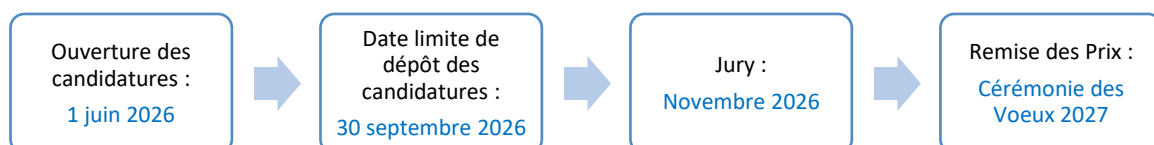
- Caractère innovant et différenciant de l'idée proposée
- Bénéfice attendu

Les porteurs des dossiers présélectionnés pourront être invités à participer à un atelier de structuration du concept proposé, sur leur temps de travail. Cet atelier potentiel, de 2h maximum, sera réalisé sur un créneau validé par le supérieur hiérarchique du candidat ou de l'équipe candidate, et aura pour objectif de consolider le dossier de candidature et de préciser à la fois le besoin et l'idée proposée.

Les dossiers seront instruits et évalués par un jury. Le comité de sélection est souverain. Ses décisions ne seront pas nécessairement explicitées aux candidats.

Ne sont en aucun cas pris en considération des éléments tenant au genre, aux origines ethniques, aux appartenances politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales, du candidat.

6- Calendrier de l'édition 2025



7- Engagement et obligations des candidats

D'une manière générale, le salarié ou l'équipe s'interdit de se livrer, dans le cadre de sa participation à Idées'Lab Santélyls, à des actes, de quelque nature que ce soit tels que l'émission, l'édition, la mise en ligne ou la diffusion de contenus, informations et/ou données de toute nature qui seraient contraires à la loi ou porteraient atteinte à l'ordre public, aux droits de Santélyls ou aux droits des tiers.

Les lauréats autorisent Santélyls à communiquer lors de manifestations sur l'Appel A Idées et à publier ou présenter toute information d'intérêt relative à l'idée lauréate.

Les lauréats s'engagent à se rendre disponibles pour les événements de sélection et de remise des prix qui seront organisés. Les dates et lieux seront précisés dès que possible.

8- Propriété Intellectuelle

Idées'Lab Santélyls a notamment pour objectif de s'assurer, le cas échéant, que les projets présentés sont librement exploitables, c'est-à-dire qu'ils ne portent atteinte à aucun droit de tiers et ne sont soumis à aucune restriction juridique ou contractuelle. À ce titre, les candidats déclarent et garantissent être titulaires de l'ensemble des droits afférents aux idées, concepts ou projets qu'ils soumettent.

Le ou les salariés porteurs d'une idée lauréate cèdent à Santélyls, à titre exclusif, gratuit et définitif, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à l'idée, au projet ou à toute création qui en découle, y compris mais sans s'y limiter :

- les droits de reproduction, représentation, diffusion, adaptation, traduction et commercialisation,
- pour tous supports, formats et territoires,
- pour toute la durée de protection légale desdits droits.

Cette cession prend effet à compter de la date de sélection du projet comme lauréat d'Idées'Lab Santélyls.

Les porteurs de projet s'engagent à signer tout document complémentaire que Santélyls jugerait nécessaire pour formaliser ou compléter cette cession.

En contrepartie, les lauréats bénéficient du soutien prévu à l'article 3 du présent règlement.

9- Modalités de réponse à Idées'Lab Santélyls

Le dossier de candidature est téléchargeable sur la plateforme de dépôt des candidatures www.aap.santelys.fr. Le dossier doit être rédigé exclusivement en français et retourné à Santélyls via le formulaire en ligne sur la plateforme au plus tard le mercredi 30 septembre 2026 à 13h

Santélyls accusera réception des candidatures.

Tout dossier incomplet, envoyé par tout autre moyen ou arrivé postérieurement à cette date limite ne sera pas pris en considération.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude pourra entraîner la disqualification du candidat ou de l'équipe.

L'instruction des dossiers s'effectue sur la base des critères d'éligibilité décrits précédemment dans le règlement.

Le candidat ou l'équipe s'engage à répondre à chacune des questions qui lui sont posées tout au long des différentes étapes d'Idées'Lab Santély. Toute réponse incomplète à chacune des phases entraîne l'élimination du Candidat.

10-Modalités de réponse à Idées'Lab Santély

Santély s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à idées sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

10- Responsabilité

Santélyls se réserve le droit de modifier ou d'annuler Idées'Lab Santélyls, de prolonger ou de raccourcir la durée d'Idées'Lab Santélyls sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. Santélyls décline toute responsabilité si elle devait être contrainte d'écourter, de proroger, de modifier totalement ou partiellement, de suspendre ou d'annuler Idées'Lab Santélyls pour un cas indépendant de sa volonté et de son contrôle.

Santélyls ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure privant partiellement ou totalement les lauréats du bénéfice de leur Prix.

Santélyls ne saurait par ailleurs être tenue responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables.

La responsabilité de Santélyls ne pourra être engagée en cas de panne, de saturation ou de dysfonctionnement des réseaux de télécommunication utilisés, quelle qu'en soit la cause, qui aurait notamment pour effet de nuire, de retarder ou d'empêcher la connexion à la plateforme de participation à Idées'Lab Santélyls ou la transmission des pièces complémentaires pour la participation à Idées'Lab Santélyls.

La participation à Idées'Lab Santélyls implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, des limites et des risques du réseau internet et des technologies qui y sont liés, notamment eu égard aux performances, au temps de réponse, à la sécurité des logiciels et du matériel informatique face aux diverses attaques potentielles (du type virus, bombe logique ou cheval de Troyes) et à la perte ou au détournement de données.

Santélyls ne pourra être tenue pour responsable des conséquences d'une disqualification d'un candidat en raison de toute violation, même partielle, aux dispositions du présent règlement.

11- Informatique et libertés

Le salarié ou l'équipe candidat reconnaît avoir été informé que les informations collectées par Santélyls ont pour finalité l'organisation et la réalisation d'Idées'Lab Santélyls, ainsi que la fourniture des Prix. Elles sont destinées uniquement à Santélyls.

Le candidat ou l'équipe dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent.

Toute demande dans le cadre de ces droits pourra être formulée directement par courrier à l'adresse de Santélyls dont les coordonnées figurent à l'Article 1.

12 - Acceptation du règlement

Tout salarié candidat, au travers du dépôt de sa candidature en ligne via le site dédié www.aap.santelys.fr, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent Idées'Lab Santélyls par un candidat entraînera l'élimination ou la disqualification de ce dernier. De même, tout non-respect du présent règlement par un candidat lors de son inscription ou à tout moment pendant la durée d'Idées'Lab Santélyls entraînera, de plein droit et sans notification préalable, son élimination ou sa disqualification d'Idées'Lab Santélyls. Il ne pourra être destinataire d'aucun Prix.

Le règlement est disponible en ligne sur le site www.aap.santelys.fr et peut également être adressé à titre gratuit, pendant toute la durée de l'Appel A Idées « Idées'Lab Santélyls », à toute personne salariée du Groupe Santélyls qui en ferait la demande auprès de Santélyls.

13- Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

14- Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à Idées'Lab Santélyls, n'hésitez pas à contacter Coline LEGHAY, Cheffe de projets Innovation :

- > Par téléphone, au 03 62 28 8000
- > Par courriel, à cleghay@santelys.fr